

ATTESTATION DE NON POLYGAMIE

Je soussigné(e) :

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Déclaration sur l'honneur :

Je déclare sur l'honneur ne pas être marié(e) sous un régime de polygamie, ni avoir contracté un ou plusieurs mariages simultanés. Je certifie que mon état civil et matrimonial est conforme aux lois françaises et qu'aucun mariage antérieur n'a été contracté ou reconnu en dehors du cadre légal autorisé.

Cadre légal :

Cette attestation est établie conformément aux articles 147, 147-1, 147-3, 147-4, et suivants du Code civil français relatifs au mariage. Toute fausse déclaration expose le déclarant aux sanctions prévues par la loi, notamment celles relatives à la fraude documentaire et faux en écriture.

Engagements :

Je m'engage à informer les autorités compétentes de tout changement de mon état matrimonial et à fournir tous documents requis en cas de demande officielle. Je reconnais que cette attestation peut être utilisée pour toutes démarches administratives nécessitant la preuve de non polygamie.

Fait à :

Le :

SIGNATURE DU DÉCLARANT

Signature : _____

Informations complémentaires :

Cette attestation ne constitue pas un acte officiel de l'état civil, mais une déclaration sur l'honneur destinée à être présentée aux autorités ou organismes requérants. Toute demande de vérification pourra être adressée aux services d'état civil compétents.

Mention importante : Toute personne fournissant une fausse déclaration s'expose aux sanctions pénales prévue par l'article 441-1 du Code pénal

français (faux et usage de faux).

Source originale de ce document :

<https://juridique-justice.com/attestation-de-non-polygamie/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-justice.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.